

Pêcher en bateau sur le plan d'eau de Plobsheim depuis la base nautique de l'UNAP



Pour votre sécurité, n'utilisez pas de bateau pneumatique

Le badge UNAP: qu'est-ce que c'est ?

Le badge UNAP (Union NAutique de Plobsheim) est une carte magnétique permettant d'accéder à l'enceinte sécurisée de la base nautique de l'UNAP à Plobsheim. Vous pourrez utiliser à votre guise les rampes de mises à l'eau et aurez la possibilité de stationner votre barque de pêche et votre remorque dans une travée de bateaux réservée à la Fédération de Pêche.

Conditions d'acquisition du badge UNAP:

Afin de bénéficier d'un badge d'accès, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être adhérent d'une Association de Pêche Agréée du Bas-Rhin pour l'année en cours
- ne pas faire l'objet d'un contentieux avec une Association Agréée pour la Pêche ou avec la Fédération de Pêche
- s'acquitter auprès de la Fédération de Pêche du Bas-Rhin des démarches administratives nécessaires à votre inscription

Durée de validité, conditions d'utilisation, retour et renouvellement d'adhésion :

- le badge est valable 24h/24 et 7j/7 du mois d'avril au mois d'avril de l'année suivante
- la carte ne peut être prêtée ou cédée à une autre personne (clause d'exclusion)
- si vous êtes en possession d'un badge et que vous ne souhaitez pas renouveler votre adhésion, vous pouvez le rendre au secrétariat de la base nautique qui vous restituera le montant de votre caution
- le renouvellement vous sera automatiquement proposé par courrier dans la période de la mi-février à la mi-mars, sous réserve que vous ayez transmis des coordonnées actualisées (sinon, nous contacter)

Modalités d'adhésion:

Pour obtenir un badge d'accès à la base nautique de Plobsheim, il est nécessaire de vous rendre à la Fédération de Pêche du Bas-Rhin¹, après prise de rendez-vous, durant les horaires d'ouverture² muni des documents suivants :

- carte de pêche d'une AAPPMA du Bas-Rhin de l'année en cours
- carte d'identité halieutique ou carte d'identité nationale ou permis de conduire
- une photo d'identité
- un moyen de règlement par chèque ou espèces

Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au siège de la Fédération, nous acceptons également votre inscription par courrier ou par courriel. Dans ce cas, il est préférable de nous contacter avant toute démarche. Il vous sera alors demandé de nous faire parvenir les documents suivants :

- copie de la carte de pêche d'une AAPPMA du Bas-Rhin de l'année en cours
- copie de la carte d'identité halieutique ou carte d'identité nationale ou permis de conduire
- une photo d'identité
- le règlement par chèque du montant fixé par la Fédération de Pêche pour votre inscription
- vos coordonnées personnelles à jour sur papier libre (adresse de domiciliation si différente de vos documents officiels ; numéro de téléphone fixe et/ou portable ; adresse courriel ; date de naissance)

En retour, et sous réserve de l'obtention de tous les documents nécessaires, nous vous ferons parvenir votre badge d'accès par courrier, ainsi que le règlement intérieur de la base nautique et de la charte de bonne conduite de la Fédération. Ces derniers devront être signés et retournés à la Fédération de Pêche¹.

¹ Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche ; *lieu-dit La Musau ; Route Départementale 228 ; 67203 Oberschaeffolsheim – Tel : 0388105220 – Fax : 0388105229 – Courriel : federation@peche67.fr – Site : www.peche67.fr*

² Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h (hors jours fériés)
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h (hors jours fériés)

